
À propos de « l'établissement de la raison d'état et la Saint-Barthélemy »

Denis Crouzet



Édition électronique

URL : <http://ccrh.revues.org/2537>

DOI : 10.4000/ccrh.2537

ISSN : 1760-7906

Éditeur

Centre de recherches historiques - EHES

Édition imprimée

Date de publication : 12 avril 1998

ISSN : 0990-9141

Référence électronique

Denis Crouzet, « À propos de « l'établissement de la raison d'état et la Saint-Barthélemy » », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 20 | 1998, mis en ligne le 20 avril 2009, consulté le 02 octobre 2016. URL : <http://ccrh.revues.org/2537> ; DOI : 10.4000/ccrh.2537

Ce document a été généré automatiquement le 2 octobre 2016.

Article L.111-1 du Code de la propriété intellectuelle.

À propos de « l'établissement de la raison d'état et la Saint-Barthélemy »

Denis Crouzet

- 1 Le beau texte de Marie-Madeleine Fragonard me suggère l'interrogation suivante : certes, on constate que la Saint-Barthélemy a été un tournant, certes le massacre accompli malgré la «foi » royale déclenche un séisme qui initie la formation d'une pensée politique de légitimation ou de critique, mais on peut se demander, avant la conceptualisation textuelle du fait du crime d'État, s'il n'y avait pas déjà, dans la sphère de l'exercice du pouvoir, une détermination empirique posant le principe d'un État procédant, à travers les décisions du Prince, hors de toute certitude et hors de toute lisibilité, n'ayant comme fin que la préservation du bien commun.
- 2 Il est frappant de constater qu'autour de 1560 le Prince idéal est cerné comme le Prince qui capitalise l'ensemble des savoirs et qui, par là, accède à une sagesse et une piété qu'aucun de ses sujets ne peut posséder et que, surtout, il ne doit pas divulguer. Avant le Prince qui assume, par la voix de Guy du Faur de Pibrac par exemple, au nom d'un droit légitime inhérent au pouvoir même, une violence de salut public contre les partisans d'une cause dont l'objet aurait été la subversion de l'État et l'extermination de la dynastie des Valois-Angoulême, avant la définition réactive d'une tyrannie inspirée par des conseillers nourris des maximes athéistes de Machiavel, n'y a-t-il pas eu le premier segment d'une monarchie du secret, ou plutôt de la non-lisibilité suggérant la décision en tant que pluralité de possibles ? C'est-à-dire que, hors d'un « système » discursif, il y aurait eu une première inflexion dont la politique d'équilibre de Catherine de Médicis aurait été l'expression et, qui aurait eu pour fin de désorienter les parties prenantes du jeu des antagonismes politico-religieux, pour reconstituer la concorde dans le royaume. Et il faut avouer que, sur ses marges et pour préserver l'humanité entre les hommes, cette pratique singulière n'exclurait pas la violence, un réalisme de l'action criminelle occasionnelle : c'est probablement ainsi que pourrait se comprendre l'exécution du Prince de Condé et d'un nombre important de gentilshommes protestants prisonniers lors de la bataille de Jarnac, sur commandement du duc d'Anjou.

- 3 Le pouvoir de l'État est un pouvoir de l'imprévisibilité et de l'imperception, sa première raison est d'être hors de toute raison humaine. Il n'est jamais, dans cette perspective, que l'image terrestre du Dieu des évangéliques aschismatiques qui continuent à être présents dans l'entourage du roi, un Dieu Tout-puissant et dont les hommes ne peuvent pas deviner les dessins, un Dieu cependant qui aime le peuple de son Alliance et en lequel, peut-être et sous l'influence de conseillers comme Jean de Monluc, Catherine de Médicis croyait. Dès les années 1567-1568, une première vague critique réformée avait avancé que le Prince qui, consciemment ou inconsciemment, laisse son État aux mains de mauvais conseillers, glissait vers la tyrannie et qu'il encourait la menace d'une déposition, voire d'un tyrannicide. Dès ces années, court la rumeur dans la société protestante, d'un projet criminel royal qui viserait à exterminer les fidèles de l'Évangile et dont le fantasme récurrent de l'empoisonnement est la traduction. Face ou en parallèle à la culture royale du mystère, il y a déjà une culture calviniste de l'appréhension d'une monarchie du crime. Mais, finalement, si la Saint-Barthélemy constitue un « séisme » comme le dit Marie-Madeleine Fragonard, c'est parce qu'elle objective et « révèle » brutalement la virtualité de cette force de décision non conceptualisée, au delà de l'univers de l'évidence, d'autant plus brutalement que le pouvoir monarchique, malgré une stratégie de discours pluriels agencés par des énonciateurs qui dépendent de lui, s'ouvre à une mise en désordre de la pensée politique même.
- 4 Le désordre tient dans la rupture avec la pratique du mystère et de l'indétermination, dans une rupture sémantique qui devient faiblesse. Les mots le font surgir Le pouvoir se déconstruit comme un désordre par rapport à lui-même, parce qu'il acquiert une lisibilité à travers les flots de sang qui ont coulé dans Paris et dans les provinces et, face à ce qu'il semble et veut être tout à la fois, les calvinistes réagissent en le faisant imploser par l'instrumentalisation d'un décryptage. Il y a, dans leur univers comme dans celui de la royauté, passage du non-dit au dit, du fantasme à l'écriture, de l'empirique au théorique. Cette mise en désordre, comme le dit bien Marie-Madeleine Fragonard, débouche sur une vision noire du conseil royal qui oblitère complètement les ressorts du secret royal pour ne plus valoriser que les passions de Catherine de Médicis et des courtisans italiens, voire la propension tyrannique de Charles IX...
- 5 Se découvre donc une logique agonistique dans la genèse de la pensée monarchomane, dans la mesure où l'autorité monarchique, sans se fonder sur une théorie de la raison d'État fermée sur l'objectif de la préservation et de l'amplification d'une domination absolue, s'est établie en pouvoir de l'incertitude et que cette incertitude, par un crime revendiqué dès le 26 août par la voix même de Charles IX, s'est soudain perdue et a pu être réactivement assimilée à une perte de sens...